

## Sur un *si* d'énonciation prétendument non-conditionnel

Benoît de Cornulier

Volume 15, Number 1, 1985

Syntaxe et Sémantique des connecteurs

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/602554ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/602554ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

de Cornulier, B. (1985). Sur un *si* d'énonciation prétendument non-conditionnel. *Revue québécoise de linguistique*, 15(1), 197–211. <https://doi.org/10.7202/602554ar>

Article abstract

À la suite de J. L. Austin, on a dit que *si (if)* n'était pas causal ni conditionnel dans les exemples du type *Il y a des biscuits, si tu as faim*, en alléguant, notamment, que ce type d'énoncés n'est pas logiquement contraposable. Or ce type d'argument n'est plus recevable à l'état brut, depuis qu'on a pris conscience que le sens des énonciations peut résulter de l'interférence de la potentialité sémantique générale des formes grammaticales avec les circonstances pragmatiques de leurs emplois.

# SUR UN *SI* D'ÉNONCIATION PRÉTENDUMENT NON-CONDITIONNEL

Benoît de Cornulier\*

Dans

(1) Si tu veux faire un tour le canasson est sur le paillason.

on a l'impression comme ça que la conditionnante *P tu veux faire un tour* ne conditionne pas la principale *Q le canasson est sur le paillason*, mais plutôt que *Q* est asserté catégoriquement. La conditionnelle a l'air de porter seulement sur la pertinence de ce qu'on dit, ou l'importance qu'on y prête, ou quelque chose de ce genre qu'il n'est pas facile d'exprimer en termes clairs. Une manière d'imager, oh pardon! de formaliser cette vague idée serait de dire que du point de vue de l'énonciation, la suite *Si P, Q* ne doit pas se représenter ainsi

(2) Assertion de (Si P, Q)

(représentation censément naïve), mais plutôt ainsi

(3) Si P, assertion de (Q)

(représentation censément profonde). On pourrait même raffiner l'image (3) en parenthésant le tout et en l'affectant d'une modalité — mais laquelle donc? — ainsi :

(3') Modalité (à spécifier) de (Si P, assertion de Q)

Dans un article important, Lucinière (1975, pp. 64-65) se sert d'une distinction de ce genre à propos d'un usage de la conjonction *ou*. Notez que dans (3) et (3') il n'est pas précisé que le *si* soit intrinsèquement différent du

---

\* Merci à Françoise Marchand, à François Récanati et Marcel Vuillaume pour leurs remarques sur une version précédente avec laquelle bien entendu ils étaient en désaccord.

*si*, disons, ordinaire ou de l'implication<sup>1</sup> logique; ce qu'il a de spécial c'est sa situation structurale : le fait que *si P* n'est pas inclus, du moins dans (3), dans une assertion et qu'il n'affecte pas simplement une proposition grammaticale, mais une énonciation (acte signifiant). Mais certains auteurs — dont certains accepteraient peut-être les représentations (3) et (3') — vont plus loin et affirment que le *si* de (1) est une espèce spéciale de *si*, qui n'a pas du tout le même sens que la conjonction conditionnelle ou le signe d'implication.

Ainsi Austin (1970, pp. 205-232) juge que le *if (si)* de (4)

- (4) There are biscuits on the sideboard if you want them.  
'Il y a des biscuits sur l'étagère si tu en veux'

n'est *pas* «causal» ni «conditionnel». En effet, à partir de (4), on ne peut pas inférer par renversement d'implication («contraposition») :

- (5) S'il n'y a pas de biscuits sur l'étagère, tu n'en veux pas.

Inversement, à partir de (4) on peut inférer :

- (6) Il y a des biscuits sur l'étagère que tu le veuilles ou non.

Aux yeux d'Austin, cette mauvaise conduite logique<sup>2</sup> trahit le *if* de (4) comme différent de l'implication et de la conjonction conditionnelle *if* à laquelle il ressemble tellement; s'il était vraiment conditionnel (implicatif), à

1. La définition de *si* comme implicatif peut être du genre : une proposition de la forme *Si P, Q* est vraie si au moins *Q* est faux ou non-*P* vrai (elle est fausse si *P* est vrai et *Q* faux). J'éviterai d'appeler ce genre de définition «véri-fonctionnelle», et d'appeler «véri-fonctionnel» le *si* ainsi défini, parce que le concept de «vrai» pourrait sans doute en être éliminé, et qu'inversement rien ne serait plus facile que de l'introduire sans dommage dans des définitions qu'on considère souvent comme «non véri-fonctionnelles» (à cet égard, il y aurait beaucoup à dire sur la vacuité des solennelles assertions du genre : le sens d'une proposition est déterminé par l'ensemble de ses «conditions de vérité»). En fait la notion faussement logique de «véri-fonctionnel» recouvre souvent l'idée de «sans pertinence pragmatique», dans les études de sémantique.

2. Searle m'a suggéré oralement la notation  $Si P \dashv Q$ , équivalente à celle de (3), pour un exemple du genre *Si tu passes rue Thubaneau je te prie de donner le bonjour à Olga*, en arguant que cette prière n'est pas respectée si j'évite la rue Thubaneau pour ne pas avoir à saluer Olga. Mais il me semble qu'il en va de même pour la prière *Je te prie de donner le bonjour à Olga si tu passes rue Thubaneau*, où la conditionnelle peut s'intégrer syntaxiquement au contenu de la prière (comme ce serait plus univoquement le cas dans *Je souhaite que si...*). D'autre part, supposons que le destinataire de (1) ne veuille à aucun moment faire un tour, mais s'avise par hasard que le *canasson* n'était pas sur le *paillason*; il peut reprocher à l'asserteur d'avoir dit faux, et celui-ci n'est pas fondé à alléguer : *tu n'as pas voulu faire un tour? Mais alors, je n'ai rien dit!*

partir de (4), on pourrait inférer (5) et pas (6). Sur le même ton Austin dit que le *if* de *I paid you back yesterday, if you remember (Je t'ai remboursé hier, si tu te souviens)* ne «signifie pas que le fait que tu te souviennes maintenant est une condition, causale ou non, du fait que je t'aie remboursé hier». À propos de divers autres exemples, on voit Austin *opposer* à la notion de *si* conditionnel celles de *si* «de doute», *si* «d'hésitation», *si* «de stipulation» et autres commodités dont on se demande un peu pourquoi elles seraient toutes représentées arbitrairement par le même mot que la conjonction conditionnelle. Oswald (1972, pp. 175-179), d'accord avec Austin auquel il renvoie, estime que le *si* de (4) n'a pas pour fonction de «justifier (...) la *vérité* de l'affirmation» de la proposition principale (italiques miennes), parce que ce serait un *si* à «définition illocutoire» destiné à justifier la «conformité (de la principale) à certaines lois ou intentions de discours». Bien d'autres, je crois, ont émis des idées du même genre à propos de diverses conjonctions, ou même d'autres parties du discours. Ces idées représentent bien la tendance moderne à reconnaître l'importance des fonctions «pragmatiques» dans le système même de la langue; mais une tendance partiellement distincte, illustrée par Grice, pousse à distinguer soigneusement le niveau sémantique fondamental et grammatical du niveau sémantique «pragmatique» des actes de signification, où divers phénomènes peuvent oblitérer le sens fondamental en interférant avec lui<sup>3</sup>. Ici j'essaierai,

---

3. Il me semble qu'on peut voir la distinction entre les niveaux grammatical et pragmatique du sens de la manière suivante. Supposons un ensemble cohérent de conventions (grammaire) telles que faire (énoncer) «X» signifie que P («P» est le sens grammatical de «X»); on peut ne faire appel à rien d'autre qu'à ces conventions et signifier simplement que P en énonçant «X». Je parlerais alors de «modalité zéro» de l'énonciation de «X» relativement à son sens basique «P». Mais on peut énoncer «X» pour demander si P, ou demander que P, etc.; je parlerais alors de modalité positive de l'énonciation, «X» signifiant simplement «P» en tant que forme grammaticale, mais l'acte d'employer «X» signifiant une chose plus complexe du type «f(X)» où «f» est une modalité non neutre. Dès lors qu'on distingue ainsi des niveaux (et il n'est pas exclu a priori qu'on puisse en distinguer plus de deux), il n'est pas nécessaire de multiplier les entités sémantiques en dichotomies du genre proposition/énoncé, sens/ signification, etc. : il suffit de spécifier à quel niveau de l'analyse sémantique se situe telle proposition ou tel sens (ces dichotomies peuvent alors servir à autre chose). De même on peut caractériser une «implication» comme «pragmatique» et non «grammaticale» sans présupposer par là que la relation d'implication soit en elle-même différente dans l'un et l'autre cas; mais dans un cas elle s'établit entre des propositions définies au niveau pragmatique (sens d'actes d'énonciation), dans l'autre entre des propositions définies au niveau purement grammatical. J'ajoute qu'en supposant pertinente une distinction entre des niveaux «grammatical» et «pragmatique» du sens, je ne m'oblige pas à croire qu'il ne puisse y avoir, entre ces niveaux, de non négligeables interactions.

non pas de nier absolument la possibilité d'un sens fondamentalement pragmatique, non-conditionnel, pour le *si* (encore moins, de nier en général l'existence de ce genre de phénomènes), mais seulement de montrer qu'à propos de *certain*s exemples<sup>4</sup> tels que (1) ou (4), *certain*s arguments (comme ceux évoqués ici) destinés à prouver la non-conditionnalité du *si* sont sans force. De plus, j'essaierai de suggérer que la panoplie des *si* d'hésitation, de stipulation, de doute, et autres *si* illocutoires n'est pas incompatible avec la reconnaissance d'un *si* conditionnel unique, moyennant une distinction suffisante des niveaux de l'analyse sémantique.

D'abord, pour éliminer une des sources de la confusion dans ce domaine, rappelons qu'un *si* «conditionnel» n'a pas forcément à être «causal», si on rapproche la notion de condition de celle d'implication (cf. Sadock 1977 et plus spécialement Davison 1978). Par exemple, quand Bajazet réplique au Cid : *Si vous fûtes vaillant, je le suis aujourd'hui*, négociant ainsi la réciprocité de l'estime, il ne veut évidemment pas dire qu'il existe, hors de son assertion conditionnelle, une relation de causalité ou de dépendance réelle quelconque entre la vaillance des deux personnes; il suggère seulement que si on doit reconnaître la vaillance de l'une, alors il ne faut pas moins reconnaître celle de l'autre. Et comme la vérité de *P vous* (= *Le Cid*) *fûtes vaillant* est présupposée par les deux interlocuteurs, l'assertion de *Si P, Q*, jointe à la présupposition de *P*, implique par détachement la vérité de *Q je* (= *Bajazet*) *le suis aujourd'hui* et ainsi, assertant *Si P, Q*, le parleur a l'air d'asserter *Q*. Dans cette énonciation, comme dans (1) ou (4), *Q* a l'air directement asserté; mais dans ce cas-ci on s'aperçoit aisément que le *si*, qui n'est certes pas «causal», n'en est pas moins vraisemblablement «conditionnel». Autre exemple : dans un ouvrage de syntaxe du grec ancien, Humbert (1960 : § 245, p. 144) traduit une assertion de la forme *Mén P, dé Q (D'un côté, P; d'autre côté, Q)*, c'est-à-dire une assertion jumelée de *P* et de *Q*, de la manière suivante : *Ces gens-là, s'ils étaient appelés Syriens par les Grecs, furent appelés Assyriens par les Barbares* (c'est-à-dire *Si P, Q*). Visiblement il ne veut suggérer aucune relation objective de dépendance entre *P* et *Q*, et il veut en effet asserter absolument l'un et

4. Il me semble que si on admet que (1) et (4) contiennent des conditionnelles normales, on le reconnaîtra à fortiori dans des exemples comme *Si je ne me trompe il pleut* ou *Il était ici si j'ai bonne mémoire*. Par contre on peut reconnaître une conditionnelle ordinaire dans (1) ou (4) sans en admettre forcément une dans *Si je peux me permettre d'intervenir ne pourrait-on pas commencer à manger?* et une foule d'autres exemples dont l'analyse pourrait être plus complexe ou plus irréductiblement «pragmatique».

l'autre, mais il peut le faire indirectement par le biais d'une assertion vraiment conditionnelle. Comme le bon sens du lecteur lui fait supposer qu'il ne peut pas être question d'une dépendance objective entre  $P$  et  $Q$ , une raison d'être qu'il suppose à l'assertion de  $Si P, Q$  est que,  $P$  étant présupposé par exemple, elle peut indirectement servir d'assertion de  $Q$ , le  $si$  conditionnel ne suggérant pas de dépendance ailleurs qu'au niveau de l'énonciation. De tels exemples peuvent conduire à soupçonner que l'apparente non-conditionnalité du  $si$  de (1) et (4) pourrait peut-être, après tout, être trompeuse.

Dans le même esprit, avant de réfuter les «preuves» du caractère non-conditionnel (non-implicatif) du  $si$  de (1) et (4), voyons ce qu'on peut tirer positivement de l'hypothèse contraire : supposons, dans ces exemples, un  $si$  d'implication. La première chose, élémentaire, à observer, c'est qu'à la lecture de ces exemples, on imagine spontanément une situation où l'asserteur n'est pas censé savoir (ou ne se prononce pas sur la question de savoir) si son interlocuteur voudra faire un tour (dans (1)) ou s'il voudra des biscuits (dans (2)). Autrement dit, il asserte  $Si P, Q$  sans se soucier de savoir ou de trancher si  $P$  ou  $non-P$ ; il garantit, en quelque sorte, la vérité de  $Si P, Q$  sans se porter garant de celle de  $P$ , négligée comme indifférente<sup>5</sup>. La deuxième chose, non moins élémentaire, à observer, c'est qu'à la lecture des exemples (1) et (4), on imagine spontanément une situation banale où entre  $P$  et  $Q$ , il n'existe aucun lien de dépendance objective, et en tout cas on n'imagine pas que l'asserteur de (1) ou (4) veuille suggérer qu'il en existe une. On suppose volontiers, au contraire, qu'il admettrait comme allant de soi les propositions suivantes :

---

5. Dans moi (1978, pp. 83-84) à propos de phrases du genre *Zut, dit-il* et dans moi (à paraître, §R) à propos de phrases du genre *Et moi, je vous dis : Chapeau!* En disant *It will improve your French, if not your knowledge*, on peut asserter d'abord absolument  $Q$  *it will improve your French*, puis, concédant que sans doute c'est le cas que  $P$  *it will not improve your knowledge*, englober après coup  $Q$  dans  $Q$  *if P*. Ces développements énonciatifs n'aboutissent pas toujours à une énonciation développée impliquant l'énonciation de départ; par exemple, en disant *Je l'ai vu mardi dernier ... ou (du moins) la semaine dernière*, on peut d'abord asserter catégoriquement  $P$ , puis opérer un recul en resituant cette assertion forte dans l'assertion plus faible  $P$  ou  $Q$ . La différence entre  $Q$  *unless P* et  $Q$  *if (Négation de P)* pourrait être liée à des phénomènes de ce genre (cf. Fraser 1969, p. 72). Noter que dans l'exemple ci-dessus, si  $P$  *it will not improve your knowledge* se révèle faux (ça améliore ton savoir),  $Q$  *if P* n'en paraît pas moins vérifié, ce qui est directement compatible avec sa valeur implicative (on estime parfois (Ducrot 1972, p. 180) que la valeur de  $si$  ne peut pas être comparée à celle de l'implication pour  $P$  faux dans  $Si P, Q$ ).

- (7) L'endroit où est le cheval ne dépend pas du fait que tu puisses vouloir ou non faire un tour.
- (8) Les biscuits sont sur l'étagère ou ils n'y sont pas, mais cela ne dépend pas objectivement de ton appétit, qui ne les déplacera pas.

Il s'agit ici d'une indépendance *objective* des faits exprimés par  $P$  et  $Q$ ; elle n'empêche évidemment pas une assertion *Si  $P$ ,  $Q$*  de pouvoir être implicative et vraie (comme dans les exemples précédents).

Dans une situation où (7) est plausible et tacitement admis par l'asserteur de (1), l'assertion (1) combinée avec (7) implique :

- (9) Si tu veux faire un tour, le canasson est sur le paillason, et si tu ne veux pas faire un tour, le canasson est sur le paillason.

De même, dans une situation où (8) va de soi, l'assertion de (4) implique :

- (10) Il y a des biscuits sur l'étagère si tu en veux, et il y en a si tu n'en veux pas.

Trivialement, (9) et (10) impliquent respectivement :

- (11) Le canasson est sur le paillason.
- (12) Il y a des biscuits sur l'étagère.

Que signifient ces conséquences? Elles montrent que si on fait l'hypothèse que dans (1) et (4) le *si (if)* est conditionnel (implicatif) et que *si  $P$ ,  $Q$*  est asserté, dès lors qu'on admet les suppositions associées à (7) et (8) (elles vont de soi), on peut expliquer que (1) et (4) soient *indirectement* des assertions de (11) et (12) parce qu'elles impliquent trivialement ces propositions. Et ainsi il est clair que le caractère catégoriquement assertif de  $Q$  dans (1) et (4) est compatible avec la conditionnalité du *si*; il suffit d'admettre que l'assertion de  $Q$  est dans les deux cas dérivée.

Il me semble que la justesse de l'hypothèse faite ici est presque intuitivement sensible dans le cas des «concessives» en *si*, quoique il suffise d'ouvrir un dictionnaire courant pour s'apercevoir qu'on oppose souvent, comme incompatibles, les valeurs de «conditionnel» et de «concessif» — sans aucune raison sérieuse.

On peut maintenir, au contraire, sans heurter l'intuition, peut-être, qu'en assertant *Même si  $P$ ,  $Q$* , on présuppose, par *même*, que *si non- $P$ ,  $Q$* , et on asserte, en plus, que *si  $P$ ,  $Q$* . La conjonction de la présupposition que

*si non-P, Q* et de l'assertion que *si P, Q*, conduit trivialement à la conséquence *Q*. Autrement dit, là encore, et d'une manière peu choquante intuitivement, l'hypothèse d'un *si* implicatif (conditionnel) dans (*Même*) *si P, Q*, loin d'empêcher de comprendre pourquoi (*Même*) *si P, Q* peut valoir *Q*, explique directement cette valeur dérivée. Je n'ai usé là que de considérations de bon sens, comme il apparaît à contrario dans cette scène du *Philosophe en Ménage* : — *Qu'est-ce qu'y a à manger par ici?* — *Si ta femme a faim y a des biscuits sur l'étagère.* — *Mais si c'est moi qui ai faim?* — *En ce cas-là y a des biscuits sur l'étagère.* Sur le modèle du terme «concessives» qu'il est convenu d'attribuer à certaines propositions en *si*, on peut imaginer un terme du genre «indifférentes» pour celle du genre du dialogue précédent ou de (1). Dans les deux cas on peut supposer, au fond, la même manœuvre logique : qu'un fait *P* soit plutôt un obstacle à un fait *Q*, ou bien qu'ils soient complètement indépendants l'un de l'autre; garantir que *si P, Q*, si on ne prétend rien savoir de *P*, c'est s'engager sous peine d'inconséquence à garantir que *Q*. Pour que logiquement  $P \rightarrow Q$  soit démontrable, si *P* et *non-P* ne sont pas démontrables, il faut que *Q* soit démontrable.

On m'a objecté que cette hypothèse, à la supposer admissible en apparence pour des assertions comme (1) et (4), ne pouvait pas s'étendre, par exemple, à des questions sans entraîner des complications particulières.

(13) Où est le canasson si je veux faire un tour?

(14) Si j'ai faim, où sont les biscuits?

Pourtant ces questions ne soulèvent aucun problème spécifique. Pour comprendre leur sémantique, on peut les rapporter à l'éventail des réponses imaginables qui leurs correspondent. Ces réponses, dans le cas le plus explicite, seront du genre de (1) ou (4) (*Si tu veux faire un tour, le canasson est à tel endroit; si t'as faim, les biscuits sont à telle place*). Du simple fait que ces réponses complètement explicites en *Si P, Q* peuvent introduire l'information *Q* absolument, rétroactivement les questions du type *Si P, Q?* (et les questions partielles analogues) équivalent indirectement à des questions du type *Q?*. Exactement de la même manière, le fait qu'on puisse demander *P et Q?*, c'est-à-dire questionner une conjonction, ne met pas du tout en cause les définitions de *et* comme équivalent à l'opérateur logique correspondant.

Si j'ai essayé de justifier un peu l'hypothèse que le *si* (*if*) de (1) et (4) pourrait bien être conditionnel, comme l'implication, c'est surtout pour

montrer qu'il n'est pas tellement urgent d'aller chercher des définitions «illocutoires» pour ces exemples et d'autres de la même veine. On nous jette ces définitions de «*si* d'hésitation», «*si* de doute», «*si* de concession», etc. comme à un noyé qui ne saurait plus à quelle baudruche s'accrocher. Mais non, pas du tout. Le *si* conditionnel, dans le sens à peu près de «dans le ou les cas où», ça suffit. Par contre la plupart des définitions illocutoires qu'on prétend lui substituer prennent l'eau de toute part, parce qu'elles sont terriblement vagues; supposez que vous lisiez chez un auteur la phrase *Il y a des biscuits sur l'étagère abracadabra tu en veux*, et qu'il définisse *abracadabra* en disant simplement que «ça marque le doute», qu'est-ce que vous croiriez? Est-ce que c'est une définition? Il est vrai qu'on peut préciser l'idée, par exemple, que dans (1) «*si P* porte sur la pertinence de *Q*» en disant : «le véritable sens de (1) est : *Si tu veux faire un tour, il t'est utile de savoir que le canasson est sur le paillason*», mais même intuitivement, ce genre de paraphrase est sensiblement inadéquat, car même si j'estime qu'«il ne me sert à rien du tout de savoir que le canasson est sur le paillason» (j'ai un balai volant), je n'en tirerai en aucune manière l'idée que «l'asserteur a dit quelque chose de faux».

Maintenant nous pouvons réfuter les «preuves logiques» du caractère non-conditionnel (non-implicatif) du *si* de (1) et de (4).

La première preuve d'Austin est pratiquement que (4) implique (15) :

(4) Il y a des biscuits sur l'étagère si tu en veux.

(15) Il y a des biscuits sur l'étagère si tu en veux, et il y a des biscuits sur l'étagère si tu n'en veux pas.

Mais rien n'autorise Austin à présupposer comme il fait que (4) implique (15) uniquement en vertu de son sens; il oublie de tenir compte d'éventuelles interférences extérieures au sens grammatical de (4). Or nous avons vu, justement, que la supposition de bon sens (8) suffisait à expliquer comment (4), joint à elle, implique (15). L'implication (4)  $\rightarrow$  (15), sous l'hypothèse (8), loin d'exclure une définition conditionnelle du *si*, s'explique au contraire par cette définition.

Avant de passer à l'argument de la contraposition, revenons au petit problème de représentation posé au début de cette étude. L'image de (3') n'est pas plus incompatible que celle de (2) avec ce qu'on vient de voir; on pourrait même la préciser ainsi

(16) Affirmation de (*Si P*, affirmation de *Q*)

où j'entends l'« affirmation » comme à peu près la modalité zéro (cf. note 3). La représentation (16) condense, comme en surimpression et d'une manière un peu artificielle, deux idées : d'une part un sens grammatical (proposition *Si P, Q*, supposée littéralement affirmée), et d'autre part un sens dérivé (*Q*, supposé affirmé indirectement à partir du sens précédent). Pour affirmer (asserter) ainsi indirectement *Q* à partir de l'assertion plus compliquée *Si P, Q*, il va de soi qu'il faut de bonnes raisons (en l'absence desquelles l'auditeur risquerait de conclure que la réalisation de *Q* est objectivement dépendante de celle de *P*, par exemple). Par exemple, si l'asserteur, pour dire qu'il y a des biscuits sur l'étagère, avait dit, au lieu de (4), *Tire à pile ou face, et si ça tombe pile, il y a des biscuits sur l'étagère*, il aurait eu l'air idiot, ou peut-être n'aurait pas fait passer l'information qu'il y a *absolument* des biscuits sur l'étagère. Pourtant le raisonnement que j'ai fait sur (4) devrait aussi bien s'appliquer à cette phrase. C'est que le détour par l'assertion *Si P, Q* (avec conditionnement initial de *Q* par *P*) doit être raisonnablement motivé. Là sans doute peuvent être pertinentes les considérations du genre de celles d'Austin et Ducrot, répondant en fait au problème général : *Quand, en bonne économie de l'information, est-il raisonnable d'asserter que «si P, Q» pour asserter par là que Q?* Mais il faut bien voir que ces considérations, pertinentes au niveau de l'exploitation du *si*, ne mettent pas forcément en cause le sens primaire de l'énoncé, et en particulier le sens fondamental de *si* qu'on peut croire constant dans tous ses rôles.

Dans cette perspective, il apparaît que l'argument de la contraposition ne vaut pas mieux que le précédent. Car que signifie, en réalité, l'impression intuitive et non-analysée que *Si P, Q* dans (4) n'implique pas (5) : *Si non-Q, non-P*? Nos impressions sémantiques immédiates superposent ou confondent souvent les sens primaires et dérivés; comme l'assertion de (4) induit celle de *Q*, pour que (4) et (5) paraissent équivalents, il faudrait sans doute que (5) aussi induise *Q*. L'observation (illusoire) de non-contraposition de (4) en (5) risque d'être en bonne partie réductible à la disymétrie suivante :

(17) Asserter *Si P, Q*, dans (4), peut revenir à asserter *Q*.

Asserter *Si non-Q, non-P*, dans (5), ne peut pas revenir à asserter *Q*.

Le problème se déplace et se reformule : pourquoi, malgré peut-être l'équivalence logique au niveau premier du sens, peut-on parfois utiliser *Si P, Q*,

mais pas *Si non-Q, non-P* comme preuve (formule inductrice) de *Q*? Ce problème n'est manifestement qu'un aspect du problème plus général posé au paragraphe précédent : quand l'assertion d'une relation conditionnelle peut-elle raisonnablement servir, indirectement, d'assertion du conditionné? Il n'y a rien de surprenant à ce que l'opération de contraposition — qui est un remue-ménage considérable du point de vue de la conversation — modifie complètement, parfois, les interférences pragmatiques. Prenons un exemple intermédiaire, où les effets sont moins forts, mais peut-être plus aisés à reconnaître intuitivement. Si Bajazet disait au Cid : *si je ne suis pas vaillant aujourd'hui, vous ne le fûtes pas hier*, dirait-il la même chose que dans la formule-modèle? À peu près, peut-être, mais pas tout à fait, me semble-t-il. Dans la formule de départ, on a l'impression qu'il asserte directement, catégoriquement, *Q je suis vaillant aujourd'hui* et on est tout prêt à nier, avec les dictionnaires, le caractère conditionnel du *si*. Dans la contraposée, c'est différent : on sent bien l'opération argumentative de réfutation de *non-Q* par l'absurdité de sa conséquence; on voit bien que *Q* n'est ainsi asserté — si le mot convient encore — que très indirectement. Voilà donc un exemple où la contraposition, du point de vue de l'usage ordinaire, a l'air de marcher encore un peu, mais grince tout de même sérieusement. Il aide à rendre plausible l'idée que dans certains cas, elle pourrait bien ne pas marcher du tout, sans que soit pour autant mise en cause la valeur conditionnelle du *si*. Tirons du moins cette leçon : «L'impossibilité apparente d'inférer Y de X en langage ordinaire ne nous dit rien sur le rapport sémantique d'X à Y au niveau grammatical, tant qu'on n'a pas montré qu'X et Y n'étaient pas chacun affectés, dans leurs énonciations, par des effets de sens pragmatiques» (cf. Stalnaker 1976, p. 180).

Comme mon propos n'est pas ici de démontrer positivement la justesse de l'hypothèse que je défends, mais plus exactement de montrer notamment à l'aide de sa plausibilité le manque de justification de certaines analyses, je n'entreprendrai pas, ce qui serait plus difficile, de montrer systématiquement comment des interférences pragmatiques peuvent agir sélectivement sur une seule proposition sans toucher sa contraposée, ou l'inverse. Voici tout de même quelques remarques sur le contraste entre (4) et (8) :

- (4) Il y a des biscuits sur l'étagère si tu en veux.
- (18) Il y a des biscuits sur l'étagère si tu tires à pile ou face et fais pile.

L'information (4), et plus précisément l'information qu'elle induit, seront utiles à l'entendeur s'il veut des biscuits. S'il vient à vouloir des biscuits, il saura 1) que *P* (qu'il veut des biscuits), 2) parce qu'on lui a dit, que *si P, Q*. Sur ces deux informations, la règle de détachement, permettant de déduire *Q*, peut opérer directement sans aucune autre modification. Ce n'est pas la même chose dans (18), à supposer que cette assertion prétende jouer le même rôle que la précédente : l'information que *Q* (qu'il y a des biscuits sur l'étagère) sera peut-être utile même si l'entendeur ne tire pas à pile ou face ou si ça tombe face, et inversement elle sera peut-être inutile s'il tire et obtient pile; l'information (18) ne lui sera pas utile forcément si (ou : seulement si) il tire à pile ou face et fait pile. La condition exprimée par la conditionnelle dans (4) et (1), qui est la condition d'opération du détachement, coïncide justement avec la condition d'utilité de l'information inducible. Le même contraste existe entre (4) et sa contraposée (5) :

(5) S'il n'y a pas de biscuits sur l'étagère, tu n'en veux pas

Évidemment la condition dans (5), à savoir *non-Q il n'y a pas de biscuits sur l'étagère*, ne saurait coïncider avec la condition d'utilité de l'information qu'il y a des biscuits sur l'étagère (ce n'est pas dans une situation *non-Q* que l'entendeur sera intéressé à savoir que *Q*). Ces coïncidences ne sont sans doute pas un hasard, et sans doute n'est-ce pas un hasard si la formulation la plus vulgarisée (peut-être, la plus intuitive) de la règle de détachement est celle qui combine, avec la formule *P*, la formule  $P \rightarrow Q$  et non pas  $non-Q \rightarrow non-P$  ou  $non-P$  ou *Q*, ou telle formule logiquement équivalente. La compréhension des limites de l'exploitation du raisonnement à l'œuvre dans l'usage ordinaire de (1) et de (4) suppose sans doute toute une psychologie du raisonnement, qui nécessiterait une étude particulière.

Il me semble que ces faits gagnent plutôt à être rapprochés des espèces de *dénivellations énonciatives* dont j'ai cru voir des exemples dans les phrases à incises et dans certains performatifs explicites<sup>6</sup>, et dont la figure (16) fournit une image commode (si on la restreint à la représentation de ces

6. Il semble que *Je me demande pourquoi partira-t-il* soit moins naturel que *Je me demande pourquoi va-t-il partir*. Cette différence pourrait être imputée au fait que l'inversion du sujet clitique avec *partira* (dans *partira-t-il*) caractérise un français assez soigné, alors que l'inversion avec le verbe de type auxiliaire *va* dans *va-t-il partir* est plus plausible dans un français familier. Or, l'anticipation de la signification indirecte que représente l'inversion du sujet clitique dans ces tournures enchâssées est elle-même rare dans un français soigné; ainsi *Je me demande pourquoi partira-t-il* suppose un français soigné, par l'inversion du clitique avec *partira*, et au contraire très familier par la même inversion enchâssée sous *je me demande pourquoi*.

cas-là). On en a de bons exemples dans les «incorrections» du genre *Je me demande pourquoi va-t-il partir?* où l'inversion du sujet clitique, normalement limitée aux propositions non-dépendantes, apparaît dans une complétive. Il est intuitivement clair, dans ce cas, que la complétive *pourquoi il va partir* adopte la forme non-dépendante *pourquoi va-t-il partir* parce que l'énonciation complète *Je me demande pourquoi il va partir* sert à induire la question formulable en *Pourquoi va-t-il partir?* Le parleur donne une formulation indirecte de sa question (un «performatif explicite», dans les termes d'Austin), mais comme une partie de cette formulation, conçue indépendamment, correspond à peu près à une formulation directe de la question, il saute en cours de route de l'une à l'autre en profitant de leur convergence sémantique et formelle. De même on pourrait adopter la représentation

(19) (Wenn du mich brauchst (ich BLEIBE zu Hause)<sub>ASS</sub>)<sub>ASS</sub>

pour exprimer l'idée que la conditionnelle porte effectivement sur *ich bleibe zu Hause*, mais que cette proposition, s'autonomisant en vertu de l'inférence possible, se construit comme si elle était d'emblée et fondamentalement autonome, coupe ses liens d'avec sa première base. On peut inversement imaginer qu'à partir d'une assertion d'abord radicalement autonome de *Q*, l'asserteur développe une assertion de condition *Q si P* suivant l'image :

(20) ((Il y a des gâteaux sur l'étagère)<sub>ASS</sub> si tu en veux)<sub>ASS</sub>

Dans ce processus, l'affirmation d'abord autonome devient ensuite conditionnée, sans être toutefois affaiblie du fait de l'inférence toujours possible et pertinente<sup>7</sup>.

7. Les concessives allemandes en (*selbst*) *wenn* se comportent ordinairement, non pas comme les conditionnelles «illocutoires» du type (1), (4) ou (19), mais comme des conditionnelles banales : elles sont traitées comme intérieures à la proposition où on compte les positions, et le verbe de la principale *Q* dans *Selbst P, Q* doit les suivre immédiatement, quoique en assertant *Selbst P, Q* on puisse avoir l'air d'asserter catégoriquement et absolument que *Q*. Par contre, dans les phrases du genre *So reich er auch sein mag, ich WILL (\*WILL ich) ihn nicht heiraten* (*Si-riche-qu'il-puisse-être, je VAIS lui pas épouser*), normalement on fait comme si la concessive était extérieure à la proposition où on compte les positions (on intercale une unité entre la concessive et le verbe fini de la principale). Pourtant l'indétermination du *so* rend l'énoncé grossièrement équivalent à une conjonction de conditionnelles du genre (*Même*) *s'il est riche de tant, et (même) s'il est riche de tant, etc..., je ne l'épouserai pas*, dont l'ensemble, asserté, induit naturellement l'assertion dérivée que *je ne l'épouserai pas*. De telles distinctions confirment, s'il en est besoin, que l'analyse que je propose ici en termes généraux est évidemment insuffisante pour délimiter les cas où l'assertion induite doit être traitée comme autonome.

Certaines propositions temporelles présentent des *décalages temporels* qui pourraient refléter assez précisément les dénivellations énonciatives du type de (19). Ainsi dans

- (21) Quand tu liras le chapitre sur les Goyon, le paragraphe qui t'intéresse est celui sur les Matignon.
- (22) Quand il sonnera je suis au bureau.
- (23) Quand tu rencontreras Sabine, j'ai avancé 2 marks pour elle au facteur.

(les exemples (22) et (23) ont été observés par Vuillaume, le dernier, en allemand, dans une pièce de Gerhard Hauptmann). Ces exemples du type *Quand P, Q*, ressemblent intuitivement à des phrases conditionnelles du genre *S'il sonne je suis au bureau*; inversement les exemples (1) et (4) ressemblent assez à des phrases temporelles du genre *Quand tu voudras des biscuits il y en a sur l'étagère, Quand tu voudras faire un tour le canasson est sur le paillason*. Tous trois induisent l'assertion de *Q*, qui grâce au temps présent (ou passé composé à partir du présent) de *est, suis, ai avancé*, a une portée temporelle plus vaste que la circonstancielle, dont la portée temporelle est bornée au futur par le temps de *liras, sonnera, rencontreras*. La portée temporelle de *Q* n'aurait pas été marquée comme plus vaste que celle de *P* si on avait dit *Quand tu liras le chapitre le paragraphe qui t'intéresse(ra) sera...*, *Quand il sonnera je serai au bureau, Quand tu rencontreras Sabine j'aurai avancé 2 marks ...* Quel est l'effet de cette extension de la portée temporelle de *Q*? Il est particulièrement visible dans l'exemple (23), avec le passé du présent (ou du temps neutre) *ai avancé* au lieu de *aurai avancé*, passé du futur (il est vrai que transitivement, le passé du présent est à priori en quelque sorte passé du futur : on joue sur cette transitivité). Dans cette substitution, on autonomise la détermination temporelle de la principale *Q* par rapport à la circonstancielle *P* qui la datait originellement. En employant le présent (ou le passé du présent), l'asserteur *anticipe*, dans la forme même de l'énoncé de *Q* (dans son sens primaire), l'induction suivant laquelle *Q* a une extension temporelle plus grande que *P*, parce que si le paragraphe qui t'intéresse *sera, au moment de ta lecture*, tel paragraphe, c'est qu'il le sera plus généralement, voire, qu'il *est*. De même, si je *serai* au bureau quand il sonnera, c'est qu'il y a une période plus vaste durant laquelle j'y serai, voire, si elle englobe le présent, j'y *suis*. En effet, l'asserteur ne se prononce pas sur la question de savoir à quel moment tu liras ou on sonnera, et d'autre part, il ne suppose aucune relation de dépen-

dance objective ou de causalité entre le fait *P* et le fait *Q*. En allemand, après ces temporelles comme après les conditionnelles du type (1) ou (4), le verbe de la principale s'y place en deuxième position comme si, à elle seule, elle était une assertion (*Wann es so weit ist, dass man wirklich essen kann, ich BIN drüben in meiner Klause (Quand le moment sera venu où on pourra manger, je suis dans la salle de travail)*). Le dénivellement temporel et énonciatif de (21) à (23) est donc très voisin de celui de (1) et (4), avec des temporelles au lieu de conditionnelles. Mais l'intérêt de l'exemple des temporelles, dans cette discussion, est qu'intuitivement on y voit bien que le *quand* n'y est autre que le *quand* ordinaire dans son sens temporel, qu'il porte bel et bien sur la principale *Q*, et qu'il ne date en aucune manière, le fait qu'on l'asserte, l'«acte de parole» (par exemple, l'asserteur de (22) n'a pas l'air de vouloir dire *Quand il sonnera, je te dirai que je suis au bureau*). L'assertion de *Q*, fondamentalement dérivée — même si elle est autonomisée en vertu de cette possibilité d'induction, et même en anticipant sur cette induction — n'a pas plus l'air d'être un *acte futur de parole* dans (21) à (23), que l'assertion (dérivée) de la principale dans (1) à (4) n'est un *acte conditionné d'assertion*; ceci étant peut-être plus clair à la lumière de cela.

*Benoît de Cornulier*  
*Université de Nantes*

## Références

- ANSCOMBRE, J.C. (1975-1976) «Il était une fois une princesse aussi belle que conne» dans *Semantikos*, vol. 1, n° 1, pp. 1-28 et vol. 2, n° 2, pp. 1-26, Paris.
- AUSTIN, J. (1970) *Philosophical papers*, 2ème éd., Oxford Paperbacks.
- BOLINGER, D. (1977) «Another glance at main clause phenomena» dans *Language*, vol. 53, n° 3, pp. 511-519.
- CORNULIER, B. de (1975) «La notion d'autotamponneuse» dans *Études de linguistique appliquée*, n° 19, pp. 52-82, Didier, Paris.
- CORNULIER, B. de (1978) «L'incise, la classe des verbes parenthétiques et le signe mimique» dans *Syntaxe et sémantique du français, Cahier de linguistique* n° 8, Presses de l'Université du Québec.
- CORNULIER, B. de (à paraître) «Meaning detachment» dans *Speech act theory and pragmatics*, éd. F. Kiefer & J. Searle, Reidel.
- DAVISON, A. (1978) «In defense of if», polycopié, University of Illinois.
- DUCROT, O. (1972) *Dire et ne pas dire*, Hermann, Paris.
- FRASER, B. (1969) «An analysis of concessive conditionals» dans *Papers from the 5th regional meeting*, pp. 66-75, Chicago Linguistic Society, University of Chicago.
- GREVISSE, M. (1975) *L'usage bon*, Duculot, Gembloux, Belgique.
- SADOCK, J. (1977) «Modus brevis : the truncated argument» dans *Papers from the 13th regional meeting*, pp. 545-554, Chicago Linguistic Society, Chicago, University of Chicago.
- STALNAKER, R. (1976) «Indicative conditionals» dans *Language in focus : foundations, methods and systems*, pp. 179-196, éd. A. Kasher, Reidel.
- TRIBOUILLOIS, E. (1945) *Conjuguer... un plaisir!* Imprimerie de Montligeon, Orne.